

**COMITE REGIONAL DES SERVICES DE TRANSPORT
(COREST)**

Est Mosellan

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

**Réunion du 4 octobre 2016
à FORBACH**

DIRECTION DES
TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITE

Service Offre de Transport
et Territoires (SO2T)

Tél. : 03.88.15.69.70



Le présent relevé de conclusions ne reprend pas l'intégralité des débats mais en présente une synthèse. Les interventions des participants du COREST ainsi que les précisions apportées sont regroupées par thème. Certains éléments de réponse ont été ajoutés post-réunion dans le présent relevé.

Le relevé de conclusions et la présentation réalisée lors du COREST Est Mosellan sont mis en ligne sur le site internet www.grandest.fr de la Région Grand Est à la rubrique ACTIONS // Comités régionaux des services de transport.

La liste des participants du COREST est en annexe du présent relevé.

* * *

M. CASSARO, Président du COREST de l'Est Mosellan accueille les participants, remercie la communauté d'agglomération Forbach Porte de France, d'accueillir la réunion et salue les membres de la table d'honneur.

Présentation des orientations générales de la politique des transports

M. CASSARO présente quelques chiffres clés de la mobilité sur le territoire de la Région Grand Est:

- 1 650 TER/jour, 1^{er} réseau de province, 1^{ère} région en matière de régularité du trafic, 400 gares et 30 lignes routières ;
- 600 millions d'euros consacrés à la politique des transports en 2016 dont 430 millions d'euros pour le fonctionnement annuel du TER et 150 millions d'euros pour l'investissement (infrastructure, matériel roulant, gares) -> à partir de 2017, plus de 250 millions d'euros supplémentaires pour permettre de financer le transfert de compétence transport (interurbain et scolaire) des Départements ;

M. VALENCE, Président de la Commission Transports et Mobilités à la Région Grand Est expose les grandes orientations de la collectivité :

- une nouvelle convention TER unifiée d'ici la fin de l'année 2016 avec une contribution régionale stable dans un contexte de diminution continue des dotations de l'Etat ;
- une convergence tarifaire avec la mise en place d'une gamme tarifaire unique pour le réseau TER Grand Est ;
- une intermodalité renforcée, en tant que chef de file de l'intermodalité, avec la mise en place de schémas régionaux, l'impulsion d'une nouvelle politique gares et du développement de l'accessibilité.

M. VALENCE précise également l'attachement de la Région à la poursuite de la concertation avec la mise en place de 15 **CO**mités **RE**gionaux des **S**ervices de **T**ransport (**COREST**) sur le territoire de la Région Grand Est.

M. WEYER, Directeur des Transports et de la Mobilité, rappelle qu'un COREST est une instance de concertation, un lieu d'information et d'échanges sur la vie du réseau régional. Les COREST s'inscrivent dans la lignée des comités de dessertes précédents en Lorraine, en maintenant une approche élargie à l'échelle d'un bassin de mobilité.

1. Vie des lignes régionales (régularité, suppressions, trafic)

- **Ligne TER Metz – Forbach - Sarrebruck**
- **Ligne TER Metz - Sarreguemines**
- **Ligne TER routière Sarreguemines -Bitche**

La SNCF présente le bilan de régularité, de trafic, des suppressions de dessertes des lignes TER comprises dans le bassin Est Mosellan pour 2015 et 2016 (1^{er} semestre de l'année). Les précisions suivantes ont été apportées en réunion:

- Une part importante des suppressions de circulation du début d'année 2016 avait pour origine une « crise matérielle » du parc thermique des autorails X73900.
- Ces suppressions ont fortement diminué depuis avril (de 92 suppressions les 3 premiers mois à 11 entre avril et fin juin).

Les remarques des participants au COREST sur cette première partie :

- Monsieur UMBER, usager, souligne une baisse du nombre de voyageurs occasionnels en 2015 entre Metz et Rémilly du fait de la nouvelle implantation des hôpitaux messins (plus excentrés de la gare).
- Monsieur HOELLINGER, conseiller technique auprès de la communauté d'agglomération de Forbach, interroge sur la diffusion des informations relatives à l'organisation des COREST. Il indique ensuite que la mise en place du cadencement bénéficie aux voyageurs de Forbach par une amélioration de l'offre. Il s'interroge par contre sur les investissements de quai en gare de Forbach qui induisent une rupture de charge pour la majorité des liaisons transfrontalières vers Sarrebruck. Il préconise par ailleurs la solution de l'acquisition d'autres types de véhicules permettant de réaliser l'intégralité de la liaison transfrontalière en sollicitant un cofinancement du Land de Sarre.

Précisions apportées par la Région et SNCF Mobilités durant la réunion :

- La Région précise qu'un communiqué de presse relatif aux COREST a été diffusé à l'échelle Grand Est en direction de la Presse Quotidienne Régionale reprenant l'ensemble des lieux et territoires concernés.
- L'aménagement en gare de Forbach a été réalisé afin de pouvoir assurer les dessertes entre Metz et Forbach avec du matériel capacitair électrique en correspondance avec des matériels adaptés au réseau allemand entre Forbach et Sarrebruck.

2. Evolution de l'offre de transport

La Région présente l'évolution du service annuel de 2016 avec la mise en œuvre du cadencement. SNCF Réseau présente les travaux réalisés en 2016 et les travaux programmés en 2017 et 2018.

Les remarques des participants au COREST :

SARREGUEMINES BITCHE :

- M. DONNEZ, membre du CESER s'interroge sur l'offre apportée par le service routier entre Sarreguemines et Bitche et rappelle l'opportunité d'une réactivation de la liaison Bitche - Niederbronn pour le désenclavement du pays de Bitche.
- M. LIMBACH, Vice-Président de la CA Sarreguemines-Confluences rappelle que le Président du Conseil Régional s'était engagé à donner suite si une étude démontrait au moins 20% de couverture en recettes des coûts de réactivation de la liaison Bitche -Niederbronn. Il s'interroge sur la maintenance de la voie.

SNCF Réseau indique que des tournées de surveillance sont faites avec une maintenance a minima. Des participants du COREST riverains de la ligne témoignent d'une végétalisation de la voie à certains endroits.

METZ-FORBACH et cadencement :

- Les gains de desserte apportés par le cadencement pour la liaison Metz-Forbach sont reconnus par l'ensemble des participants.
- M. UMBER fait part de services très chargés le matin arrivant sur Metz entre 7h et 8h : le N°23730 (FORBACH 06h33 -> METZ 07h20) et le N° 23734 (FORBACH 07h07 -> METZ 07h57) mais d'une meilleure répartition des voyageurs sur les trains de fin de journée.
L'offre inédite du cadencement à FORBACH, 1 train toutes les heures entre 06h33 et 21h33 mérite l'incitation à une utilisation plus importante.
- M. HOELLINGER ajoute que cette offre peut s'appuyer sur une capacité de stationnement de 450 places libres et gratuites ainsi que d'un parking de 110 places occupé à 95 % tous les jours.

- M. UMBER demande :

- si le train Forbach Metz de 17h03 sera effectivement mis en service comme indiqué sur le site de voyages-sncf.com.

Précision de la Région post-réunion : le sillon de 17h03 a été réservé mais n'a pas été activé. Cette circulation ne figure pas au service annuel 2017.

- si l'horaire du premier TER Forbach – Metz peut être avancé afin de maintenir la correspondance avec le TGV Metz-Nice (dont le départ est avancé à 05h44 à compter du 11/12/16).

Précision de la Région et de SNCF post-réunion : les circulations SAARBRUCKEN-FORBACH (N°88822) et FORBACH-METZ (N°23722) ont été avancées (respectivement de 21 et 14 minutes) afin d'assurer la correspondance avec le TGV Metz-Nice (N°6820).

- Les participants font part de leur inquiétude quant à l'importance de l'accompagnement des trains (sécurité, lutte anti-fraude, accessibilité) sur les trains de la ligne circulant sans la présence systématique de contrôleurs.

La SNCF indique que le projet de service de la ligne présenté au Comité d'Entreprise et au CHSCT prévoit la mise en place d'une équipe de ligne de 10 personnes basée à Forbach. Les agents assureront un contact client sur les quais et dans les trains.

Précision de la Région post-réunion : concernant les contrôles, la Région laisse la possibilité à SNCF Mobilités de faire évoluer les modalités de contrôle, pour rechercher des logiques plus efficaces (brigades mobiles, contrôles à quai, etc.) sur les lignes où les conditions s'y prêtent (matériel roulant adapté, enjeux particuliers en termes de recettes ou de service, etc.). L'expérimentation, après avoir débuté dans le Piémont alsacien, s'est étendue à l'étoile ferroviaire de Mulhouse et est désormais mise en œuvre dans le nord Alsace. Cette procédure pratiquée également sur les réseaux urbains et sur les réseaux étrangers, permet de mieux maîtriser le coût du transport pour la collectivité et ainsi de préserver les marges de manœuvre nécessaires au développement des dessertes. Les contrôles peuvent s'organiser par brigade, sous forme d'opérations ciblées, souvent conjointement avec la police ou la gendarmerie et la SUGE (police ferroviaire). Il n'est pas encore possible de tirer des enseignements définitifs des contrôles aléatoires, même si ceux-ci affichent pour le moment des résultats probants.

METZ-SARREGUEMINES :

- M. UMBER propose un train direct METZ-SARREGUEMINES au départ de METZ à 17h34. Actuellement un service est effectué à partir de METZ à 17h38 avec correspondance à BENING pour SARREGUEMINES. Le délai de la correspondance est de 14'.

Précision de la Région post-réunion : Les dessertes complémentaires aux directs METZ-SARREGUEMINES ont pour fonction de desservir l'ensemble des arrêts entre BENING et SARREGUEMINES. Par ailleurs il n'est pas possible d'avancer le départ de BENING pour SARREGUEMINES le train effectuant ce service arrivant 8 minutes avant le départ suivant.

Liaison FORBACH-SAARBRUECKEN :

- M. HOELLINGER déplore le choix d'aménagement fait en gare de Forbach (mise en place d'un quai supplémentaire sur une ancienne voie de service) qui intègre une rupture de charge pour les voyageurs effectuant des trajets entre Sarrebruck et Metz. Il présente comme alternative le financement d'un autre type de véhicule (matériel ferroviaire compatible avec le réseau allemand avec participation du Land de Sarre).
- M. HUPPERT, représentant de la fédération des usagers sarrois des transports sollicite la « récréation » d'un arrêt à STIRING WENDEL.

Il lui est répondu que la gare de STIRING, fermée depuis 25ans n'est plus publique, et qu'une desserte routière existe.

DESSERTE TGV/ICE de FORBACH :

- M. HOELLINGER fait état du mécontentement de l'agglomération concernant les nouveaux horaires de desserte grande vitesse de FORBACH (TGV/ICE). Les dessertes plus tardives contribuent à une chute de 2/3 de la fréquentation TGV à FORBACH.

M. CASSARO souhaite une meilleure coopération transfrontalière sur le lien entre SNCF et DB afin que la politique de dessertes grande vitesse intègre le besoin du bassin de population transfrontalier.

Le délai de la correspondance à METZ pour les TGV vers PARIS est de 30 à 36 minutes (le cadencement a priorisé les correspondances Ter vers Nancy et Luxembourg), ce qui représente un temps de trajet FORBACH-PARIS EST de 2h47.

AUTRES DESSERTES :

Les liaisons METZ- SARREBOURG sont traitées dans le COREST Sud Mosellan et Alsace Bossue (réuni le 14 novembre à Sarrebourg).

La partie METZ-REMILLY est commune aux deux COREST, à noter que les gares de PELTRE, COURCELLES-SUR-NIED et SANRY-SUR-NIED sont desservies par les trains de la ligne METZ-SARREBOURG.

Questions diverses :

- M. DONNEZ évoque le sujet de l'entretien des lignes capillaires : l'Etat refusant de prendre seul à sa charge l'entretien de ces lignes, le vieillissement de celles-ci a pour incidence l'aggravation de l'endettement de SNCF et du coût des sillons pour la Région.

A la date du COREST, la Région n'a pas été officiellement saisie des incidences du défaut d'entretien sur les lignes capillaires. Les informations issues d'échange techniques laissent à penser que l'Est Mosellan n'est pas concerné par les premières mesures de ralentissements.

- Les cheminots présents s'étonnent du coût important des travaux en gare de Forbach pour une voie en impasse.

SNCF Réseau précise que ces travaux étaient nécessaires à l'optimisation des besoins de capacité liés à la mise en place du cadencement, dans un contexte financier contraint.

M. VALENCE complète les informations relatives aux évolutions de l'intervention régionale :

- **Harmonisation tarif et titres « Grand Est »** : une nouvelle politique globale tarifaire verra le jour dans le courant de l'année 2017 pour une mise en place à l'horizon 2018.
- **Intégration des nouvelles compétences** : transports interurbains et transports scolaires. La Région a fait le choix d'un transfert de ces deux compétences au 1^{er} janvier 2017 sans bouleversement des tarifs et plans de transport actuels pour 2017.

3. Points divers

- Aménagements réalisés en gare de Forbach
- Inscription en ligne au COREST

La Région présente les points divers, et précise que le présent relevé de conclusions ainsi que la présentation seront mis en ligne sur le site de la Région Grand Est. Elle précise également qu'il est important de penser à s'inscrire en ligne également en 2017.

M. CASSARO conclut en indiquant que deux groupes de travail seront mis en place : l'un concernant les liaisons transfrontalières, l'autre concernant les liaisons courantes.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il remercie les participants, clôt la réunion et les invite à la poursuite des échanges autour du verre de l'amitié.

Liste des présents/excusés du COREST Est Mosellan

Liste établie sur la base de personnes qui se sont inscrites sur le site internet de la Région Grand Est (rubrique ACTION) et celles qui ont rempli la feuille d'émargement.

Présidence du COREST :

M. Alexandre CASSARO, Président du COREST Est Mosellan, Conseiller régional de la Région Grand Est.
En présence de M. David VALENCE, Président de la Commission Transports et Mobilités à la Région Grand Est, Maire de St-Dié-des-Vosges

Elus et leurs représentants :

M. Dominique LIMBACH, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines-Confluences
M. Bernard HOELLINGER, Conseiller Technique aux Affaires Ferroviaires, Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
M. Jean-Marie STABLO, Maire de REMILLY
M. David DONNEZ, membre du CESER
M. Pascal JACQUES, responsable du secteur Est, Direction Transport, Conseil Départemental de la Moselle

Associations et usagers :

M. Pierre SPACHER, UD CLCV 57
M. Alain LAURENZ, Cheminot CGT
M. Jean UMBER, usager
M. Karl-Heinz HUPPERT, VCD Saarland
M. Olivier RITZ, Chef d'établissement NOTRE DAME à Peltre
M. Gauthier WINE, usager
M. Stefan DOERR
M. Virgile GARNI
Mme Pierrette KREMER

SNCF Mobilités :

Mme Anne-Marie MAZZONI, Responsable de ligne
M. Noel LESCASSE, Responsable Production
M. Didier WALLERICH, Délégué affaires publiques

SNCF Réseau :

Mme Laurianne WOLFERSPERGER, Responsable Pole Client et Service
M. Xavier BEILLOUET, Gestionnaire de capacité Lorraine

Région Grand Est :

M. Florian WEYER, Directeur des Transports et de la Mobilité
M. Guillaume LETERME, Chargé de mission, Service Offre de Transports et Territoires, Direction des Transports et de la Mobilité
M. Noel JOUAVILLE, Directeur de l'Agence Territoriale de Metz

Excusés :

M. René TOTTOLI, 1^{er} Adjoint au maire de Morhange
Mme Nicole MULLER BECKER, Vice-Présidente, Région Grand Est
Mme Michèle SAUVAGE, Directeur des Transports, Conseil Départemental de la Moselle